Centre hospitalier de Périgueux

DG - CM/AG

DÉCISION N°2023/525
annule et remplace la décision 2021/250

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DU CENTRE HOSPITALIER

. **Vu** les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;

. **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

. **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

. **Vu** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

. **Vu** le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

. **Vu** le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

. **Vu** l'arrêté du Centre National de Gestion du 29 juin 2021, nommant Madame Corinne MOTHES, Directrice des Centres Hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, à compter du 1er septembre 2021,

. **Vu** l'organigramme de direction en vigueur le 1er septembre 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : de donner délégation de signature aux personnes suivantes, en lieu et place de Madame **Corinne MOTHES**, Directrice des Centres Hospitaliers de Périgueux, Lanmary, Sarlat, et Domme, en cas d'absence ou d'empêchement et dans le cadre des gardes administratives, tous les documents relatifs aux actes médico-légaux :

- **Monsieur Cyrille HARMEL**, Adjoint à la Directrice et Directeur des affaires financières et du contrôle de gestion ;
- **Monsieur Bruno ANCEAU**, Directeur des travaux et de l'ingénierie technique et biomédicale ;

- **Monsieur Lionel CHEVALLIER**, Directeur des affaires médicales et de la coopération, secrétaire général du GHT Dordogne,
- **Monsieur Abdelmajid TKOUB**, Directeur des affaires juridiques, des usagers, des Risques et de la Qualité ;
- **Monsieur Stéphane LASSEUR**, Directeur des achats, de la logistique et du développement durable ;
- **Madame Laurence LOUBET**, Directrice des ressources humaines et de la formation ;
- **Madame Elise LEONARD**, Directrice de l'EHPAD-USLD et Directrice déléguée des Centres Hospitaliers de Lanmary et DOMME ;
- **Monsieur Didier SAFRANEZ-CASTELLOT**, Coordonnateur Général des soins du groupe hospitalier et du GHT Dordogne ;
- **Monsieur Thierry BUISSON**, Directeur des soins ;
- **Madame Christine ETIEVE**, Coordinatrice des instituts de formations aux Métiers de la Santé.

Article 3 : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour la directrice et par délégation,
Le directeur de garde,

Nom et prénom du délégataire

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 6 novembre 2023.

Elle sera consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 6 novembre 2023

La Directrice,

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
La Directrice
(Dordogne)

Corinne MOTHES